

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 09/04/2026 - B2026/003217 - 2018 B 00737 - 839 734 993 - SOCIÉTÉ RÉGIONALE
DE DIAGNOSTICS

Crie certifiée conforme
original

Flavio Alves
Flavio

PREMIER

30 09 2025

20 356

24 567

64 545

27664

6 31

72 17

27 16

155

55

157

152

76

135

Boite atypée carbone
Original

Fbanc
REVOL
Fbanc

Cover certified volume
original

Flance NAB
Flance

copy cet. Re'e au Bure
original

There
never
~~There~~

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SOREDIAG	
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025		Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	223568
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	223568
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1
Production immobilisée à hauteur des coûts charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	142885
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins valeurs de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	142885
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	80685
V - Cotes/taux sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter au formulaire n° 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre CVAE formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	80685
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
L'entreprise effectuant uniquement des opérations à caractère agricole ou forestier, ou relevant de la CVAE ne doit pas remplir ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et au régime de la CVAE (à reporter au formulaire n° 1329-AC et 1329-DEF), veuillez compléter ce cadre et le case 117, sans quoi, dispensés du dépôt du formulaire n° 1329-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, selon la base de données de l'INSEE : ☒ Oui ☐ Non					
Centre d'activités de production (CVAE) (reporter la ligne 117)				223568	117
CVAE (reporter la ligne 117)				023	
CVAE (reporter la ligne 117)				023	
Date de clôture : 30/09/2025					
Signature de l'exploitant :					

Attention, il ne doit pas être inscrit dans la ligne 144 le montant déductible de la valeur ajoutée et rattaché à la production immobilisée déclarée ligne 143, portés en ligne 148.

* Répartition des salariés :

Compte certifiée carbone
signature

Abene nash
signature

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2025-09-30 N° SIRET : 83973499300034
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG
ADRESSE (voie) : 28 rue de la république
CODE POSTAL : 38110 VILLE : LA TOUR DU PIN

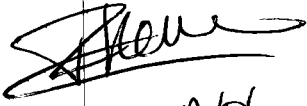
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom de famille : FELTIN Prénom(s) : EMMANUEL JEAN PIERRE CHARLES
Nom d'usage : % de détention : 100.00 Nb de parts ou actions : 1000
Naissance : Date : 24/06/1971 N° Département : 85000 Commune : LA ROCHE SUR YON Pays : FR
Adresse : 3 Bis Rue Viricef
38110 LA TOUR DU PIN Pays : FR

copie certifiée conforme
original


Emmanuel Jean Pierre Charles

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE 2025-09-30

N° SIRET 83973499300034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG

ADRESSE (voie) 28 rue de la république

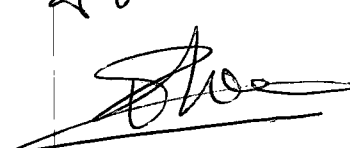
CODE POSTAL 38110

VILLE LA TOUR DU PIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

0

copie certifiée conforme
auprès

Abane NEOL


Formulaire à déposer en double exemplaire				Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01/10/2024	et clos le	30/09/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SOREDIAG			28 Rue de la République		
SIRET	83973499300034		38110 LA TOUR DU PIN		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
28 Rue de la République					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
38110 LA TOUR DU PIN					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR - www.macompta.fr		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné			Date : 31/03/2026		
(Cocher la case correspondante)			Lieu : la Tour du Pin		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire: REVA FRODRE - Résidente		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Prestataire					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions				e
autres que celles				f
visées en (a), (b), (c) et				g
(d) ci-dessus (3)				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI); * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)

I DIVERS

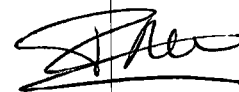
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0%	15%	19%
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

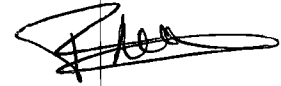
copie certifiée conforme
original
France Reval


DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	9600
Divers comptes cr ditteurs et charges payer	29386

copie certifiée conforme
signé

France Nord



SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Je soussigné,

Madame REVOL Florence, agissant en qualité de gérant de la société SOREDIAG et aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025 par l'associé unique,

Ai établi le présent rapport de gestion sur les opérations et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les délais impartis.

Les comptes qui lui sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur.

Une note placée en tête de l'annexe contient diverses informations de nature à en faciliter la compréhension et l'analyse.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Chiffres clés

Les principaux chiffres clés du compte de résultat et du bilan écoulé sont les suivants :

RESULTAT DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires HT	223 568 €	129 224 €	106 191 €
Résultat d'exploitation	(+) 10 553 €	(+) 15 421 €	(-) 10 383 €
Résultat financier	(-) 1 551 €	(-) 712 €	(-) 396 €
Résultat courant avant impôts	(+) 14 709 €	(+) 14 709 €	(-) 10 779 €
Résultat exceptionnel			
Résultat net	(+) 9 002 €	(+) 14 709 €	(-) 10 779 €

SITUATION DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 (12 mois)
Total actif	165 279 €	113 082 €	110 550 €
Total endettement	130 616 €	87 421 €	99 599 €
Total provisions pour risques et charges			
Capitaux propres	34 663 €	25 660 €	10 951 €
Dont résultat net	(+) 9 002 €	(+) 14 709 €	(-) 10 779 €



Florence REVOL


la Tour-de-Rin
le 31 Mars 2026

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

PROCES-VERBAL des DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le trente et un mars, à huit heures trente,
Au siège de la société **"SOREDIA"** à LA TOUR DU PIN (38110) – 28 Rue de la République,
Est présent : Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de :

- diagnostiqueur et ancien gérant de la société **"SOREDIA"**,

Est présent : Madame REVOL Florence, agissant en qualité de :

- associé unique de la société **"SOREDIA"**, à travers la société **"FELT-INVEST"** propriétaire des
100 parts composant le capital,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus à l'ancienne gérance,
- Affectation du résultat,
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2025, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de (+) 7 652 euros (après impôts) , ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

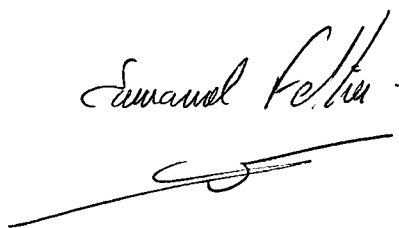
L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.
En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

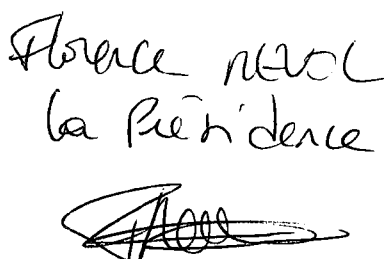
DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 d'un montant de (+) 7 652 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».
En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.
De tout ce qui précède, il a dressé le présent procès-verbal.


Emmanuel FELTIN


Florence REVOL
la Présidente

la Tour du Pin
le 31 mars 2026

II. Commentaire de l'activité

A titre liminaire, il est rappelé que la société SOREDIAG n'a commencé son activité à partir de mars 2019.

S'agissant des chiffres de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025 fait ressortir un chiffre d'affaires s'établissant à 223 K€ sur 12 mois d'activité (dont progression due à la sous-traitance).

Après comptabilisation de charges d'exploitation d'un montant de 213 K€ (dont sous-traitance) l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025 enregistre un résultat d'exploitation positif d'un montant de (+) 10 553 € euros.

Au vu du résultat financier d'un montant de - 1 551 € et du résultat exceptionnel d'un montant de 0 €, et du calcul d'impôt sur les sociétés après affectation des déficits antérieurs, l'exercice se solde par un bénéfice net de (+) 7 652€ euros (dont IS 1 350 €).

Sur le plan de la structure du bilan de la société, on notera :

- un emprunt Covid et dettes auprès des établissements de crédits de 19 099 €;
- que les capitaux propres de la société s'établissent à 34 663 €;
- que l'actif circulant s'élève au 30 Sept. 2025 à 124 318 € pour un total de dettes de 130 616 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Evènement particulier survenu en 2024/2025 : 100 % des actions sont détenues par FELT-INVEST SAS.

L'exercice et ses résultats en cours devrait se situer dans la continuité de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025 d'un montant de (+) 7 652 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».

Il est ici rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des amortissements non admis dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous pensons qu'après avoir entendu lecture du présent rapport, l'associé unique voudra bien approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025 tels qu'ils lui sont présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion.

La Gérance

- la Présidence

Emmanuel Pina

Flora Nard



la Tour du Rh

le 31 Mars 2026